



Le Président

<p style="text-align: center;">Assemblée Générale du lundi 04 juin 2012 Procès-verbal</p>

Présents : Hubert Roux, Christian Binet, Patrick Guiraud (Cimbéton), Francisque Guyon, Thierry Loubière (commissaire aux comptes), Jean-Pierre Maillant, Michel Raabe (Ponts Alliance), Noël Richet, Christian Tridon (FNTP),

Représentés : Joseph Abdo, Fouad Awada (Ponts Alliance), Marcel Basso, Anne Bernard-Gelly (Cimbéton), Patrick Bernasconi (FNTP), Didier Champalle, Jean Chapon (ESTP), Joëlle Gau (FNASCEE), Bernard Cliche, Jean Coudroy, Henri Delhommez, Jean-Pierre Duport, Jean-Pascal Fons, Yves Huart, Jean-Pierre Lachaud, Xavier Lasserre, Jean-Marie Mangeot, Sébastien Perrin, Jean-Michel Raynaud, Robert Rouzeau, Isabelle Schillewaert-Sacquet (entreprise Razel), Daniel Tardy.

Hubert Roux, président, ouvre la séance vers 16 heures 45.

Il constate, après examen de la feuille de présence, que 25 membres sont présents ou représentés en raison des pouvoirs qui lui sont parvenus ainsi qu'aux présents. Le nombre des adhérents à jour de leur cotisation 2011 s'élevant à 60 personnes physiques et 25 personnes morales, le quorum d'un quart prévu par les statuts est dépassé. L'assemblée générale d'ASCO-TP peut donc délibérer selon l'ordre du jour adressé aux adhérents avec la convocation.

Il remercie de leur participation tous les membres présents et donne la liste des personnes excusées dont la bienveillance pour l'association ne se dément pas.

Il fait lecture de l'ordre du jour :

- 1) - Rapport moral 2011 du Président ;
- 2) - Rapport financier 2011 du Président ;
- 3) - Rapport du Commissaire aux comptes ;
- 4) - Affectation du résultat ;
- 5) - Modification des Statuts de l'association ;
- 6) - Renouvellement du Conseil d'administration ;
- 7) - Fixation des cotisations pour 2013 ;
- 8) - Vote des différentes résolutions ;
- 9) - Communication du Président sur l'actualité de l'association (conventions, activités, fréquentation du site, projets...) ;
- 10) - Questions diverses / débat.

Tous les documents supports de cette assemblée étaient consultables et/ou chargeables à l'adresse : <http://www.asco-tp.fr/download/AG-120604/>

L'ordre du jour est ensuite abordé.



1) - Rapport moral du président sur l'année 2011

Il donne lecture de son rapport joint en annexe. Aucune remarque particulière n'est faite sur ce document qui obtient l'approbation des membres présents.

A compter de janvier 2011, l'association ne compte plus d'agent mis à sa disposition et ne doit compter que sur le bénévolat de ses membres et le concours de Noël Richet qui a pu obtenir l'autorisation de l'Académie de Paris en sus de son emploi complet à l'Éducation nationale.

La lettre n° 25 qui n'a pas pu être rédigée, le sera en 2012.

2) - Rapport financier du président sur l'année 2011

Hubert Roux demande à Noël Richet de donner lecture du rapport financier joint en annexe.

La provision antérieurement constituée à hauteur de 26 000 € ayant été reprise en produit, le résultat de l'exercice est largement positif et s'élève à 31 930 €. Il est à noter que l'association n'ayant plus de personnel à disposition un certain nombre de projets ont été repoussés aux années suivantes et aucune lettre papier n'a pu être réalisée en 2011.

3) - Rapport du commissaire aux comptes sur l'année 2011

Le rapport du Commissaire aux comptes, montre une gestion saine et rigoureuse d'Asco-TP.

4) - Affectation du résultat

Ayant entendu les différents rapports sur les comptes de l'association, l'assemblée générale demande d'affecter le résultat 2011 dans le report à nouveau. Cette affectation est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

5) - Modification des Statuts de l'association

Le CA propose d'apporter des modifications aux statuts de l'association dans le titre (suppression de Métiers, Histoire, Actualités) et les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 15. Ces modifications ne remettent nullement en cause les anciens statuts mais permettent une clarification des articles visés. Seul Jean-Pierre Maillent s'abstient et le reste de l'assemblée approuve les évolutions des textes. La rédaction des articles modifiés est la suivante :

Article 1 : Nom, durée et siège :

L'Association pour la connaissance des Travaux Publics dite « ASCO-TP » fondée en 1989 sous le nom de « Association pour le Sauvetage du Patrimoine du musée des Travaux Publics » dite « ASPAM-TP » a une durée illimitée.

Son siège social est à la Maison des Ponts, 15 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris. Il peut être déplacé par décision du conseil d'administration.



Article 2 : Objets, Moyens d'action :

L'association a pour objet la diffusion et la promotion de la connaissance des Travaux Publics et du Développement Durable des Territoires auprès du Grand Public et des jeunes en particulier tant en ce qui concerne les réalisations, les métiers, les techniques, les matériaux et les matériels que leur histoire.

Ses moyens d'action consistent en la mise à disposition permanente ou périodique d'informations par voie de publications sous tout type de support ou sur le réseau internet ainsi que par l'organisation ou la participation à des conférences, ateliers et expositions temporaires ou permanentes en rapport avec son objet.

Dans ce cadre, l'Association, seule ou conjointement avec des partenaires, pourra notamment :

- *Mener toutes actions de communication et de relations publiques tant auprès des Pouvoirs Publics et des Entreprises que des enseignants, des jeunes et plus généralement du grand public*
- *Mener toutes actions utiles à son rayonnement en France et hors de France,*
- *Effectuer ou faire réaliser toutes études préalables, de définition, de conception ou d'exécution,*
- *Acquérir ou prendre à bail tous biens immobiliers ou mobiliers,*
- *Créer ou prendre des participations à tout organisme ou société en relation avec son objet,*
- *Éditer ou soutenir l'édition de livres et documents, matériels ou virtuels,*
- *Participer à la réalisation et à l'exploitation d'un site d'accueil permanent du public de type « Musée des Travaux Publics » ouvert de 1939 à 1954.*

Article 3 : Membres :

L'association se compose de membres actifs, bienfaiteurs et d'Honneur.

Pour être membre, il faut être agréé par le conseil d'administration.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation

Article 4 : Cotisations :

Pour chaque catégorie de membre, la cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 5 : Démission ou radiation :

La qualité de membre se perd par la démission ou par radiation, pour non-paiement de la cotisation ou pour faute grave.

La radiation est prononcée par le Conseil d'Administration et peut faire l'objet d'un recours devant l'Assemblée Générale.



Article 6 : Conseil d'Administration :

L'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 3 membres au moins et 15 membres au plus. Les membres du conseil sont élus pour 5 ans, par l'assemblée générale, parmi ses membres.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par l'assemblée générale qui suit. Le mandat des membres ainsi élus prend fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu tous les cinq ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier. Le bureau est élu pour la durée du conseil.

Article 15 : Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

6) - Renouvellement du Conseil d'administration

Suite au vote de l'assemblée générale, la majorité des membres du CA sortant sont reconduits pour 5 ans. Anne Bernard-Gelly est remplacée par Patrick Guiraud, Directeur délégué génie civil de Cimbéton. Henri Van Damme est remplacé par Bruno Godart, Directeur du département Structures et Ouvrages d'Art à l'IFSTTAR.

Liste des membres du CA devient :

Fouad Awada, Jean Chapon, Patrick Bernasconi, Christian Binet, Bruno Godart, Anne Lacourt , Christian Tridon, Fernand Kremer, Hubert Roux, Patrick Guiraud, Francisque Guyon

Pour information, la liste des membres d'honneur du CA est :

Jean-Pierre Maillant (Président d'honneur), Paul Razel (Vice-président d'honneur)

7) - Fixation des cotisations pour 2013

Le Conseil d'Administration propose de reconduire pour 2013 les cotisations de 2012.

Personne physique : membre actif, 30 € / membre bienfaiteur, au moins 75 € / élève ou étudiant de moins de 25 ans, gratuit sur présentation d'un justificatif

Personne morale : membre actif et établissement de l'enseignement supérieur, 600 € / membre bienfaiteur, au moins 1 500 € / Association ou établissement scolaire du second degré, 200 €

Ces propositions sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale.

8) - Vote des résolutions

Les 7 résolutions ci-dessous sont approuvées à l'unanimité à l'exception de la quatrième résolution où il y a une abstention.

Première résolution

Ayant entendu le rapport du président, l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.



Deuxième résolution

Ayant entendu le rapport financier et les rapports du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve le rapport financier sur l'année écoulée.

Troisième résolution

Ayant entendu les différents rapports sur les comptes de l'association, l'assemblée générale demande d'affecter le résultat 2011 dans le report à nouveau.

Quatrième résolution

Ayant entendu les propositions du CA sur les modifications à apporter aux statuts de l'association dans le titre et les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 15, l'assemblée approuve ses propositions

Cinquième résolution

Suite au vote de désignation des membres du CA pour les 5 ans à venir, l'assemblée générale valide ses élections.

Sixième résolution

Pour les cotisations des membres de l'association, l'assemblée ratifie la proposition du CA de reconduire pour 2013 les cotisations fixées en 2012.

Septième résolution

Les mandats en cours de Mr Thierry LOUBIERE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Henri Paul GALIBERT en qualité de commissaire aux comptes suppléant, sont confirmés pour les exercices à venir.

9) - Communication du Président sur l'actualité de l'association (conventions, activités, fréquentation du site, projets...)

Le président insiste particulièrement sur 4 aspects de l'actualité :

- l'évolution du site (y compris les espaces dédiés) et la croissance de sa fréquentation ;
- La disparition progressive des mises à disposition d'agent du MEDDTM à partir de septembre 2010 et une petite évolution en vue du CGEDD par rapport à cette situation ;
- les relations avec les associations, divers organismes professionnels et l'éducation nationale tout en soulignant particulièrement les nouvelles relations avec le Sétra et l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique) ;
- La reprise de la diffusion de la lettre papier.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, la séance est levée vers 17h30

Le président

Hubert Roux